

Virement de crédits n°6 du Budget principal 2023

Le Maire de la Ville de SARREGUEMINES,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de la Ville de SARREGUEMINES pour l'exercice 2023 voté en séance du Conseil Municipal du 05 avril 2023 (point n°7),

Considérant que lors du vote du budget primitif, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction M57, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant les ajustements de crédits nécessaires,

DECIDE

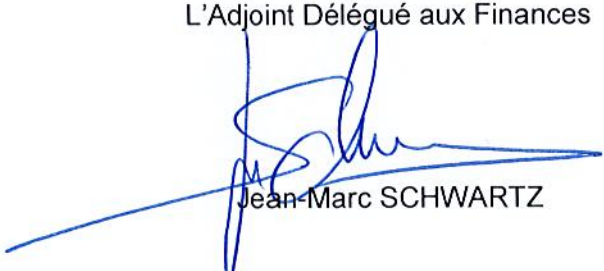
De procéder aux virements de crédits suivants :

Chapitre	Fonction	Nature	Antenne	Montant du virement	Date du virement Helios
21	028	21848		- 132 €	
21	511	21621		- 2 160 €	
23	511	2313	2313SERRES	+ 2 160 €	
23	288	2313	2313PERIS2	+ 132 €	

A ce jour, le montant cumulé des virements de crédits des dépenses réelles de la section d'investissement représente 2,60%.

SARREGUEMINES, le 08 août 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué aux Finances



Jean-Marc SCHWARTZ